**Article 636.**

**L’approche orientante est-elle une éducation du choix d’avenir ?**

EDUCATION DES CHOIX : Se dit aussi au singulier « éducation au choix » (d’avenir).

« On n’apprend pas à vouloir » (Sénèque). On n’apprend pas à vivre, on vit tout simplement en accumulant de l’expérience pas ses essais et ses erreurs.

Pour S. Kierkegaard, la nécessité du choix est la définition du pessimisme moderne. Le drame de l’orientation c’est la décision.

Selon E. Kant, l’homme en naissant possède une dignité qu’il tire de la définition de son être : l’être de l’homme a une vocation à vouloir.

« On n’est pas sérieux, quand on a dix-sept ans ». On pense à l’amour, et à bien d’autre chose, encore (A. Rimbaud). C’était peut-être vrai pour le poète au XIXème siècle mais ce ne l’est plus aujourd’hui, quand nos adolescents sont tenus de préparer leur choix d’avenir et de s’engager sur une voie d’études supérieures ou de formation professionnelle.

Dès 1964, P. Bourdieu & J.C. Passeron ont mis en évidence le conservatisme pédagogique de l’institution scolaire qui tend à maintenir l’ordre social dans son rapport à la culture et se faisant contribue à reproduire les inégalités liées à l’origine sociale. Le « désavantage scolaire » qui s’exprime dans « la restriction du choix des études » s’impose aux « basses classes plus qu’aux classes privilégiées et aux étudiantes plus qu’aux étudiants. Le désavantage étant d’autant plus marqué pour les filles qu’elles sont de plus basses origines ».

Pour la première fois en 1965 (juillet), apparaît dans un texte officiel sur les procédures d’orientation, la notion d’éducation au choix : « L’action à mener en faveur des jeunes dans le domaine de l’orientation doit constituer une véritable préparation du jeune aux problèmes de l’orientation de manière à ce qu’il puisse participer activement et véritablement au choix et décisions le concernant. Il s’agit en fait d’une formation devant s’intégrer dans son éducation. Elle a donc sa place dans le cadre des enseignements scolaires, particulièrement au niveau des classes de 4 ème et de 3ème ». Cet exposé des motifs révèle une nouvelle philosophie de l’orientation. Pour le ministère de l’Education nationale de l’époque, C. Fouchet : « L’orientation est en quelque sorte l’épine dorsale du système. Il faut informer, conseiller et décider » (Déclaration à l’Assemblée nationale le 30 mai 1966).

Avoir le choix, ne veut pas dire avoir le libre choix. A. Toffler, 1971, construit la notion « d’hyperchoix » pour désigner une société postindustrielle dominée par l’orientation technologique : les biens et les services de demain seront nombreux et de moins en moins standardisés : « En définitive, nous nous acheminons rapidement vers l’âge de l’hyper-choix, vers ce seuil au-delà duquel les avantages de la diversité et de l’individualisation sont annulés par la complexité des décisions que l’acheteur doit prendre ».

Dans le domaine de l’orientation scolaire et professionnelle, les services d’information et d’orientation reçoivent pour mission « d’organiser l’information et l’orientation des élèves dans un processus éducatif continue, de façon à favoriser leur adaptation à la vie scolaire et les guider vers l’enseignement le plus conforme à leurs aptitudes, de contribuer à l’épanouissement de leur personnalité et de les aider à choisir leur vie active, en harmonie avec les besoins du pays et les perspectives du progrès économique et social » (décret du 7 juin 1971 : article 1).

Quelques années plus tard, on passe d’une éducation au choix, jugée trop focalisée sur la phase finale et trop spécialisée sur le plan technique, à une éducation à l’orientation, couvrant un spectre plus large et plus en lien avec une démarche inscrite dans la durée avec la participation de toute l’équipe éducative (BOEN du 16 juin 1996).

R. Barbier, 1997, enseignant-chercheur au Centre international de recherches et d’études transdisciplinaires nous aide à penser l’éducateur en orientation « comme un passeur de sens ». La question du sens de l’orientation est comprise dans sa triple acception : sens-direction ouvert sur la finalité de la vie ; sens-signification ouvert sur le champ des rapports de signes, de symboles et de mythes ; et sens-sensation ouvert sur l’inscription corporelle de l’esprit et la pluralité des données sensorielles.

Que penser de l’expérimentation de l’éducation à l’orientation lancée sous le ministère de F. Bayrou ? A partir d’une enquête empirique menée dans des collèges parisiens, M. Guigue, 2001, a montré que l’acte de s’orienter du point de vue de jeunes adolescents en milieu scolaire pouvait s’apparenter à une démarche purement intellectuelle : développer des « représentations plus justes » sur le système éducatif et les métiers. En réalité, une démarche éducative personnalisée fait de l’éducation à l’orientation, un pôle de sens et d’innovation. L’orientation au sens institutionnel du terme, est un espace de décision où s’élaborent des choix de vie et des choix pour la vie.

Choisir, c’est renoncer. Dans un monde où il faut toujours avoir plus, conquérir une liberté, c’est accepter des « renoncements nécessaires » J. Viorst, 2003.

Originaire du Québec et développée à partir des années 1990, *l’approche orientante* relève de l’éducation à l’orientation. Quiesse, Ferré et Rufino, 2007, la considèrent comme « un nouveau paradigme en phase avec l’époque et le monde d’aujourd’hui ». Le Ministère de l’Education du Québec, 2002, l’a officiellement définie comme « Une démarche concertée entre une équipe-école et ses partenaires, dans le cadre de laquelle on fixe des objectifs et met en place des services (individuels et collectifs), des outils et des activités pédagogiques visant à accompagner l’élève dans le développement de son identité et dans son cheminement vocationnel. Il s’agit donc d’activités et de services intégrés au plan de la réussite et au projet éducatif d’un établissement et non d’un simple cumul d’actions isolées engageant peu l’équipe-école ». Le Gouvernement du Québec, 2002, considère que l’approche orientante doit permettre : « A chacun son rêve pour favoriser la réussite ».

« L’approche orientante » est considérée comme une conception de l’éducation des choix qui veut rapprocher les apprentissages de l’orientation. Une de ses particularités est d’être fondamentalement mobilisatrice. Elle engage aussi bien l’ensemble de l’équipe éducative (ou équipe-école au Québec), que l’élève et ses parents. L’objectif est de réunir les conditions optimales afin que l’élève devienne acteur de son parcours de vie. Pour cela, l’approche orientante tente d’aider ses élèves à mieux se connaître et à s’ouvrir sur le monde afin de donner du sens à leurs apprentissages et de les aider dans leur prise de décision. Elle permet notamment de limiter les abandons scolaires, de faire prendre davantage conscience aux élèves de leurs qualités entrepreneuriales telles que la confiance en soi, l’esprit d’équipe, l’initiative, et de favoriser l’acquisition de compétences disciplinaires et transversales, M. Gingras, et alii, 2007.

L’approche orientante nécessite tout un travail collaboratif entre les professionnels, les élèves et les parents ainsi qu’un travail permettant de revenir sur l’activité. L’approche orientante contribue au développement progressif des compétences. A l’adolescence, au moment où le jeune entre dans la phase pubertaire et connaît un grand bouleversement somatique qui induit une réorganisation de l’ensemble de son économie psychique entre les différentes instances de sa personnalité (ça, moi, surmoi), l’école lui demande de se projeter dans l’avenir. Cette injonction paradoxale à se choisir un avenir dans un contexte de grande incertitude de travail et d’emploi est d’autant plus absurde que l’élève est en difficulté sur le plan des apprentissages scolaires. Le passage du précepte : « Apprendre à s’orienter » à « Apprendre ET s’orienter » requiert un travail éducatif permettant de réaliser un compromis satisfaisant entre le principe de plaisir et le principe de réalité. La relation d’aide en orientation scolaire et professionnelle doit s’attacher aussi à prendre en compte les différences d’intérêts, de préférences et de valeurs entre les individus (typologie de personnalité de Holland) dans l’élaboration psychique du projet de vie.

L’éducation des choix ne disserte pas sur la force du caractère ni sur l’éducation de la volonté. Cette éducation consiste-t-elle à diriger une force ou à la susciter et quels moyens appropriés seraient les meilleurs dans l’un et l’autre cas ?

En France, l’éducation des choix d’avenir comme démarche d’éducation à l’orientation relève d’une philosophie qui peut « rebuter bien des enseignants car elle est longue « à digérer » et elle ne résout pas tous les problèmes d’orientation. Elle n’est pas en soi bonne ou mauvaise : tout dépend de ceux qui l’utilisent » C. Chassagne, 1998. Par exemple, en écho à l’actualité des contestations de l’année 2014 sur un débat de société qui est aussi celui de l’école, travailler les questions de genre et d’orientation sexuelle en éducation physique et sportive, c’est dans le but de lutter contre les stéréotypes et pour une véritable égalité entre les sexes, en déconstruisant les discours essentialistes sur les femmes et les hommes en général.

Les personnels qualifiés travaillant dans les centres d’information et d’orientation (CIO) du ministère de l’Education nationale conçoivent « l’acte de tenir conseil » comme relevant d’une éducation des choix, F. Danvers, 1988. Le *Guide repère de la fonction de Conseil*, 2000, stipule qu’ « une relation d’aide permet à une personne de prendre une décision. Mais cette relation n’est pas une expertise et encore moins une préconisation. Il s’agit de délibérer ensemble afin d’agir, […] de tenir conseil et non de donner des conseils » (Fond Unique de Péréquation).

Le dispositif « savoir s’informer en ligne pour l’orientation » est devenu un thème intégré au Contrat Ambition Réussite du Collège en permettant aux élèves de construire cette compétence centrale dans une démarche de projet personnel. Dans l’esprit de la loi d’orientation sur l’éducation du 10 juillet 1989, il s’agit de promouvoir une éducation à l’orientation qui ouvre sur une approche écologique d’une stratégie institutionnelle de l’information en orientation (A. Rufino & A. Tricot). Apprendre et s’orienter dans la vie c’est informer, s’informer et savoir questionner.

L’éducation des choix ne doit pas être conformiste, elle doit permettre aux élèves de se poser des questions sur les enjeux individuels et collectifs de l’orientation scolaire et professionnelle. En matière de stéréotypes de sexe par exemple, F. Vouillot, 2002, milite pour une « conception subversive de l’éducation à l’orientation qui accompagne le sujet dans un travail de mise en question de la validité du genre, des normes culturelles du féminin/masculin ». Il est légitime de faire progresser l’égalité hommes-femmes à tous les âges de la vie, mais inquiétant de vouloir formater les esprits. Toute différence n’est pas fatalement porteuse d’inégalités.

Dans la tradition française de la laïcité, l’éducation à l’orientation consiste à développer à l’école une approche rationnelle du monde, de l’universalité de l’humain et de la singularité des cultures (*Cahiers pédagogiques* n°431, mars 2005). Toute la question est de savoir si la connaissance du monde économique et professionnel doit être traitée au travers d’une discipline spécifique ou par l’ensemble des disciplines ? Doit-elle être menée sur un temps spécifique ou inclus dans les temps disciplinaires ?

Dans un essai de philosophie pratique, V. Descombes, 2007, interroge le travail moral de l’éducateur confronté à une double difficulté : *prêcher la morale* n’est pas chose aisée ; *fonder la morale* est en réalité impossible. Jouissant d’une autorité l’éducateur ressemble au prédicateur : « Quel que soit son domaine de compétence, un éducateur doit faire passer chez ses élèves une leçon de morale humaine et pas seulement un savoir ou un savoir-faire dans tel ou tel domaine…il doit leur communiquer…la *moralité* de l’apprentissage (au sens où l’on tire une morale d’une fable) ». Cependant l’éducateur se distingue du prédicateur car il a affaire à des élèves qui ne disposent pas de toutes les ressources discursives, par contre son art peut s’apparenter à celui d’un travail philosophique car il est engagé dans une pédagogie des choix d’avenir.

L’activité du conseiller d’orientation-psychologue (COP ou COPSY) est constituée de trois grandes dimensions : l’aide à l’orientation et à la construction de soi, qui consiste à accompagner la réflexion des élèves autour des voies de formation et de leur avenir professionnel ; l’aide à la réussite qui revient à fournir aux élèves des méthodes de travail efficaces ; et le soutien personnel qui est axé vers la vie familiale, sentimentale, mais aussi les difficultés d’intégration et de socialisation des adolescents (J. Guichard & M. Huteau, 2007).

Le Conseil Education, Jeunesse et Culture dans sa résolution du 21 novembre 2008, souligne la nécessité de « Mieux inclure l’orientation tout au long de la vie dans les stratégies d’éducation et de formation » (JO de l’UE, 13 décembre 2008).

Le service territorial régional de Midi-Pyrénées, 2009, a élaboré un script du « bon choix » de formation :

« Pour bien choisir », *je dois faire le point sur* :

- ce que je voudrais faire, ce que je ne veux pas ou plus faire, mes choix de vie professionnelle, mes choix de vie personnelle, mes motivations, mes goûts, mon expérience, mes savoir-faire ;

-*Je me renseigne sur* les possibilités d’emploi du secteur géographique dans lequel je vis ou dans lequel je vais m’installer, les métiers, leurs exigences, leurs réalités, les activités des entreprises du territoire ;

-*J’entame une première recherche* sur les formations existantes : leurs localisations, leur durée, leurs conditions d’accès et d’inscription, le niveau ou les expériences souhaitées pour pouvoir y entrer, les possibilités de financement, de rémunération, etc.

Tout processus d’orientation comprend deux volets : l’ouverture vers les possibles pour la phase positive de l’orientation scolaire et professionnelle à l’école notamment, et dans la formation tout au long de la vie par la suite ; une phase négative de l’orientation comme processus limité, local et contingent, qui nous convie à l’expérience du deuil et de la perte. S’orienter dans la vie, c’est faire immanquablement l’expérience du temps, de l’oubli, de la perte et du deuil, pour renaître dans le meilleur des cas, qui sont heureusement les plus fréquents, dans d’autres configurations d’existence.

Comment aider l’élève à construire sa vie ? P. Tancrez, 2010, propose la mobilisation d’approches plurielles de l’éducation sous-tendues par les propositions suivantes : « L’éducation, c’est l’homme toujours inachevé qui devient ; éduquer, c’est partager l’aventure humaine ; l’éducation et la démocratie, c’est l’homme ; éduquer, c’est aider l’homme à venir, c’est-à-dire accompagner l’enfant, l’adolescent, le jeune adulte, et aider l’humain à éclore ».

F. Audigier de l’université de Genève, 2012, place les « éducation à … » sous le signe de la formation au monde social. Préparer à la vie, comprendre le monde actuel, c’est-à-dire former un citoyen, un travailleur pour aujourd’hui et demain. Nous ajoutons, « former l’homme » (préparer au métier d’homme) dans toutes ses dimensions, en vue d’un développement durable. Les disciplines du social y contribuent dans une perspective d’inter-pluri-trans-disciplinarité, Y. Lenoir et L. Sauvé, 1998.

C. Thélot, 2013, considère que *La réussite de tous les élèves* passe désormais par une éducation au choix dès la classe de sixième [au moins deux heures à l’emploi du temps des collégiens]. Des expériences comme « un jour avec un adulte » sur un bassin de formation, la familiarisation avec le travail manuel dans le rapport à la matière, la valorisation de l’apprentissage et de l’alternance sous contrat doivent être encouragés pour faire évoluer les représentations sociales en vue de rapprocher l’école et l’emploi, privé et public. L’articulation formation–emploi en y associant les employeurs publics devrait être une cause nationale, en considérant la formation initiale et continue, par la reconnaissance d’un diplôme. Une éducation au choix doit être centrée sur ce que l’élève aimerait apprendre en vue d’élaborer son projet d’avenir. Toutes les formations devraient permettre l’apprentissage des langues étrangères, la maîtrise des nouvelles technologies et le savoir travailler en équipe. Apprendre à s’adapter à un avenir incertain, c’est se montrer capable d’apprendre et de réapprendre en fonction d’un contexte d’opportunités.

Le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l’éducation stipule que parmi les compétences communes à tous les professeurs et personnels d’éducation, il y a la coopération au sein d’une équipe en vue de « participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment, en coopération avec les psychologues scolaires ou les conseillers d’orientation-psychologues (COP), le parcours d’information et d’orientation proposé à tous les élèves. En dehors des compétences communes à tous les professeurs, il y a des compétences spécifiques aux professeurs documentalistes pour la mobilisation des ressources documentaires et informationnelles (CDI) ainsi que celles des conseillers principaux d’éducation (CPE) qui participent à la construction des parcours des élèves, au conseil et à l’accompagnement des élèves dans l’élaboration de leur projet personnel en vue notamment de faciliter la continuité des parcours des élèves et à la prise en compte des transitions d’un cycle à l’autre (arrêté du 1er juillet 2013).

Ce référentiel se fonde sur une recommandation du Parlement européen : « Ensemble de connaissances, d’aptitudes et d’attitudes appropriées au contexte ; chaque compétence impliquant de celui qui la met en œuvre la réflexion critique, la créativité, l’initiative, la résolution de problèmes, l’évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments » (2006/962/CE).

Qu’est-ce qui, dans la société française, fait préférer aux lycéens les voies les plus sages ? Le rapport de McKinsey, *Education to Employment : Getting Europe’s Youth into Work,* 2013, souligne qu’en France “67 % feraient des choix d’études différents s’ils avaient la possibilité de revenir en arrière, soit le taux le plus élevé d’Europe”.

D. Ferré, 2011, résume les neuf compétences clefs à la base de l’approche orientante centrée sur la construction des apprentissages : 1. Savoir exploiter l’information ; 2. Savoir résoudre des problèmes ; 3. Savoir exercer son jugement critique ; 4. Savoir mettre en œuvre sa pensée créatrice ; 5. Savoir se donner des méthodes de travail efficaces ; 6. Savoir exploiter les technologies de l’information et de la communication ; 7. Savoir actualiser son potentiel humain ; 8. Savoir coopérer et faire des liens ; 9. Savoir communiquer de façon appropriée.

Sur un plan pédagogique, l’approche orientante poursuit trois objectifs : infuser les disciplines ; coopérer avec les entreprises, les collectivités locales, les parents ; mobiliser les élèves, les étudiants ou les personnes en formation sur des projets. En définitive, cette conception pédagogique de l’orientation (A. Bandura, 2002 ; D. E. Super, 1985 ; A. Rufino, 1999 ; D. Pelletier, 2004…) consiste à se construire une vision du monde, à construire son identité personnelle et professionnelle et à développer son pouvoir d’agir, ici et maintenant.

« L’éducation des choix » dans sa version éducation à l’orientation (EAO, 1996) a produit « le parcours de découverte des métiers et des formations » (PDMF, 2008) remplacé à son tour par le « parcours d’information, d’orientation et de découverte du monde économique et professionnel » (PIODMEP, 2013) lui-même devenant « le parcours individuel d’information et de découverte du monde économique et professionnelle (PIIODMEP). Mais est-il toujours rattaché au socle commun de connaissances, de compétences et de culture et inscrit dans le projet global de formation (décret du 2 avril 2015) ?

En fin analyste des mécanismes de l’orientation scolaire et professionnelle dans l’enseignement secondaire, B. Desclaux, 2014, fait observer que les enseignants sont, de fait, placés en position schizophrénique, considérant que les procédures d’orientation sont un frein majeur au développement des conceptions éducatives en orientation, dans la mesure où l’on est toujours sur une préoccupation de contrôle sur autrui, alors que la conception éducative vise à amener les individus à se contrôler eux-mêmes, deux objectifs nettement contradictoires assignés aux enseignants : éducateurs ou orienteurs ?

L’Education nationale n’a pas le monopole de l’orientation scolaire et professionnelle. La MAIF communique sur l’orientation scolaire, ses acteurs et ses mécanismes institutionnels : « Des milliers de possibilités d’orientation sont proposées aux élèves en fin de troisième et terminale. Mais qui décide au juste ? Sur quels critères ? A quoi sert l’orientation ? Qui en sont les acteurs ? Quels parcours sont proposés aux élèves ? [Pôle éditorial de la Mutuelle des assurances, janvier 2014]. Quand on connaît un peu la complexité de l’orientation scolaire et professionnelle à la française, on peut être légitimement saisi d’effroi par la tâche dévolue aux enseignants peu expérimentés en ce domaine, aux familles éloignées de l’école, et surtout à la responsabilité qui incombe désormais aux jeunes adolescents, dont bon nombre sont en souffrance dans le rapport aux savoirs scolaires (184 000 décrocheurs, au sens « perdus de vue », recensés officiellement par l’Education nationale en 2013, c’est-à-dire n’étant ni diplômés, ni en formation, ni en stage, ni en emploi).

Les quatre leviers que sont la formation, la prise d’information préparatoire à la prise de décision, l’accompagnement et l’expérience suffisent-ils à l’individu pour relever le défi d’un travail décent tout au long de la vie dans un monde pressé, globalisé et fortement concurrentiel ?

Parmi plus d’un millier de pratiques réflexives en orientation scolaire et professionnelle recensées par J. Vauloup, 2014, « Apprendre et s’orienter » en France, peut emprunter des chemins de traverse. Ainsi l’opération « Défi collégiens : fais nous rêver » de l’Agence pour l’éducation par le sport (Apels) en partenariat notamment avec le ministère de l’Education nationale a pour objectif pédagogique de développer l’autonomie, l’initiative, l’engagement et le goût de l’effort des collégiens. Le projet « Randonnée des 4 000 », va permettre à des élèves de classe de 4ème du collège G. Politzer de partir pendant une semaine sur le GR20 et d’« apprendre à s’orienter » dans le maquis Corse. Ces élèves, issus de zones d’éducation prioritaire vont rencontrer d’autres élèves, d’Ile-de France et du Nord-Pas-de-Calais, et vivre des expériences d’entraide autour du sport et de l’effort collectif (*Le Monde* du 24 mai 2014).

Le Conseil supérieur des programmes (séance du 11 décembre 2014) a rappelé les trois objectifs principaux du « parcours individuel d’information, d’orientation et de découverte du monde économique et professionnel » : 1. Permettre à l’élève de découvrir le monde économique et professionnel ; 2. Développer chez l’élève l’esprit d’initiative et la compétence à entreprendre ; 3. Permettre à l’élève d’élaborer son projet d’orientation scolaire et professionnel. Des temps forts doivent être mis en place à travers des projets collectifs et un temps d’individualisation progressif.

C’est toute la problématique d’un temps dédié aux activités d’information, de conseil et d’accompagnement individuel ou collectif de l’orientation scolaire et professionnelle des jeunes dans la vie scolaire. La vie scolaire étant définie du point de vue des missions d’un conseiller principal d’éducation, par exemple, qui consiste à « placer les adolescents dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective, de réussite scolaire et d’épanouissement personnel » (circulaire CPE du 10 août 2015). La vie scolaire est un levier d’action éducative et de formation de la personnalité.

La circulaire de la rentrée 2015 se place sous le signe de la compétence à s’orienter en s’appuyant sur une progression disciplinaire, voire interdisciplinaire : « Pour permettre aux élèves de construire progressivement tout au long de leurs études secondaires, une véritable compétence à s’orienter, notamment en connaissant mieux le monde professionnel, le parcours individuel d’information, d’orientation et de découverte du monde économique et professionnel est généralisé de la sixième à la terminale. Ouvrant un accès pour tous à une culture économique et professionnelle, il vise à développer l’esprit d’entreprendre et l’ambition sociale, à mieux faire connaître les différentes voies d’accès à la qualification (sous statut scolaire, d’étudiant ou d’apprenti), à encourager la diversification des parcours d’orientation des élèves et toutes les formes de mixité des filières de formation et des métiers, en veillant à favoriser l’égalité, en particulier entre les garçons et les filles. Il se distingue de l’ancien parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF) en ceci qu’il s’inscrit dans une progression disciplinaire, voire interdisciplinaire, et qu’il suscite les initiatives permettant de développer, à l’échelle d’un territoire, des projets partagés avec des partenaires extérieurs ».

Le « Parcours Avenir » impulsé par le chef d’Etablissement est un parcours individuel d’information, d’orientation et de découverte du monde économique et professionnel qui, en droit, s’adresse à tous les élèves, de la sixième à la terminale. Ce nouveau cadre éducatif pour une éducation à l’orientation (expérimentation du dernier mot aux parents) doit permettre l’égal accès de tous les élèves à une culture citoyenne, économique et professionnelle. Au-delà d’un ancrage disciplinaire, le Parcours Avenir, diversifié et sécurisé, doit contribuer à développer l’esprit d’initiative et l’engagement et inciter à un questionnement des stéréotypes sociaux et sexués. Il est surtout l’occasion d’une « rencontre avec le milieu professionnel ». Dans les faits, le « Parcours Avenir » remplace la « Découverte Professionnelle 3 heures » (DP3), le stage de 3ème est maintenu pour permettre à chaque élève pendant sa scolarité au collège d’avoir accès au moins à une visite d’entreprise. Le Parcours Avenir, conçu à l’origine pour « la formation à l’entreprenariat et l’acquisition d’une compétence à s’orienter » comporte néanmoins des contenus, qui ne se limitent pas à l’information et aux bonnes pratiques. L’enjeu est que ce dispositif débouche sur le développement de l’esprit critique, l’enrichissement des représentations sur le travail réel et la culture.

L’éducation à l’orientation du point de vue des conseillers d’orientation-psychologues exerçant en Centre d’information et d’orientation (CIO) prend tout son sens lorsqu’elle s’adresse prioritairement aux élèves « désorientés », c’est-à-dire aux adolescents perdus, provocateurs ou passifs, dans les collègues et lycées d’enseignement général, technologique et professionnel.

Au plan général des politiques d’orientation dans les pays de l’OCDE, on constate que l’éducation à l’orientation professionnelle occupe une place croissante dans les systèmes éducatifs de ces pays. N’y aurait-il pas un lien entre les pays qui pratiquent une éducation professionnelle et le faible taux de redoublement dans les parcours scolaires ?

Au plan personnel des choix individuels : peut-on tout choisir ? Autrement dit, est-il possible de parvenir à une vie privée heureuse et équilibrée sans compromettre une vie sociale et professionnelle ? La réponse appartient à chacun (e) d’entre nous.

De manière plus générale, dans un monde ouvert et qui se renouvelle sans cesse, « Eduquer, c’est toujours donner ce qu’on n’a pas reçu » C. Fleury, 2015.

* Collège ; Conseil de classe ; Orientation choisie ; Procédure d’orientation ; Projet ; Stéréotype…

**Orientation bibliographique**

Guigue, M. (2001). *Le point de vue des jeunes sur l’orientation en milieu scolaire.* Paris : L’Harmattan.

Montagnier, S. (2012). *Orientation : repères pour situer et orienter sa pratique.* Paris : Qui Plus Est.

Quiesse, J.M. & Ferré, D. & Rufino, A. (2007). *L’approche orientante : une nécessité.* Paris : Qui Plus Est.

*Extrait de*

DANVERS, Francis, 2016, *S’Orienter dans la vie : un pari éducatif ?* Dictionnaire encyclopédique de Sciences humaines et sociales. Tome 3. Villeneuve d’Ascq : Presses universitaires du Septentrion.